

AURAE GESTION

5, place André Malraux, 75001 Paris

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Objet

AZH Impact GP SAS, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP-20250013, gère le fonds d'impact Aurae Impact SLP. Conformément aux articles L.533-10 et suivants du Code monétaire et financier et aux dispositions de la directive AIFM, elle est tenue de se doter d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

La présente politique résume les principes et mesures mis en œuvre par Aurae Gestion pour identifier, prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts des porteurs de parts du fonds.

Définition d'un conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle les intérêts d'Aurae Gestion, de ses dirigeants, de ses collaborateurs ou de ses partenaires s'avèrent réellement ou potentiellement contraires à ceux des investisseurs du fonds qu'elle gère.

Ces situations peuvent survenir notamment lorsque :

- la société de gestion ou une personne qui lui est liée est susceptible de réaliser un gain financier aux dépens d'un investisseur ;
- la société de gestion a un intérêt dans le résultat d'un service rendu à un investisseur, qui diffère de l'intérêt de cet investisseur ;
- des pressions extérieures sont susceptibles d'influencer les décisions d'investissement au détriment de l'intérêt des porteurs.

Périmètre d'application

La politique s'applique à l'ensemble des personnes concourant à l'activité d'Aurae Gestion : dirigeants, membres de l'équipe d'investissement, directeur administratif et financier et prestataires agissant pour le compte de la société de gestion. Elle couvre l'intégralité du cycle d'investissement du fonds Aurae Impact SLP.

Principales situations de conflits d'intérêts identifiées

Aurae Gestion a réalisé une cartographie des conflits d'intérêts qui identifie six catégories principales :

Activité de gestion

Investissement dans des instruments financiers dont l'émetteur présente un lien avec la société de gestion, ses dirigeants ou ses collaborateurs ; pression d'un mandant pour influencer les décisions du gérant.

Rémunération

Incitation des gérants à des décisions d'investissement dictées par des objectifs de rémunération variable plutôt que par des considérations économiques et financières, notamment pour maximiser le carried interest.

Opérations pour compte propre

Opérations réalisées pour le compte propre de la société de gestion ou de ses collaborateurs venant en concurrence avec celles réalisées pour le compte du fonds.

Organisation et gouvernance

Cumul de fonctions opérationnelles et de contrôle par une même personne ; risque d'indépendance insuffisante de la fonction de conformité.

Relations avec les intermédiaires

Choix d'intermédiaires ou de prestataires influencé par des relations personnelles ou économiques ; acceptation de cadeaux ou avantages susceptibles d'orienter les décisions de la société de gestion.

Multi-fonds et co-investissement

Répartition inéquitable des opportunités d'investissement entre les fonds gérés ; conditions non-arm's length lors de transferts d'actifs entre fonds ; avantages accordés à un co-investisseur lié à la société de gestion.

Durabilité et ESG

Biais dans la notation ESG d'un actif résultant d'intérêts personnels ou commerciaux ; exercice des droits de vote en assemblée générale non conforme à la politique ESG du fonds.

Mesures de prévention et de gestion

Gouvernance et séparation des fonctions

La fonction de contrôle interne (RCCI) est entièrement déléguée à un prestataire externe indépendant, IQ-EQ Compliance Consulting, ce qui garantit la séparation effective entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle. Le RCCI intervient en amont de toute décision d'investissement impliquant une situation susceptible de conflit.

Procédure d'investissement et comité d'investissement

Chaque décision d'investissement est soumise à un comité d'investissement composé d'au minimum deux membres votants incluant le Président. Tout membre en situation de conflit d'intérêts avéré ou potentiel sur un dossier est tenu de ne pas prendre part au vote et de le déclarer formellement. La note d'investissement présentée au comité intègre une checklist pour vérifier les conflits d'intérêts potentiels liés à l'opération.

Déclarations et traçabilité

Les collaborateurs sont tenus de déclarer annuellement leurs mandats extérieurs, transactions personnelles et tout intérêt susceptible de créer un conflit. Tout cadeau ou avantage reçu d'une valeur supérieure à 100 € fait l'objet d'une déclaration obligatoire. L'ensemble de ces déclarations est archivé et contrôlé par le RCCI.

Code de déontologie

Un code de déontologie formalisé est remis à chaque collaborateur dès son arrivée. Il précise les règles de conduite applicables en matière de transactions personnelles, de gestion des conflits et de confidentialité.

Contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle comprend un premier niveau assuré par l'équipe d'Aurae Gestion à chaque étape du cycle d'investissement, et un second niveau assuré par le RCCI externe au moins une fois par an. Le RCCI produit un rapport annuel de contrôle transmis à la direction.

Registre des conflits d'intérêts

Aurae Gestion tient un registre des conflits d'intérêts avérés. Ce registre est mis à jour dès l'identification d'une situation avérée et intégré au rapport annuel du RCCI.

Information des investisseurs

Lorsqu'une situation de conflit d'intérêts ne peut être évitée, et après mise en œuvre de toutes les mesures disponibles, Aurae Gestion en informe les investisseurs concernés dans les meilleurs délais, par écrit et de façon claire, avant d'agir pour leur compte.

La présente politique est mise à disposition des investisseurs et du public sur le site internet d'Aurae Gestion. Elle est révisée au minimum une fois par an ou immédiatement en cas d'évolution réglementaire significative ou d'identification d'une nouvelle catégorie de conflit.

Contact

Pour toute question relative à la présente politique ou pour signaler une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts :

Responsable : Apolline Charpentier, Directrice Administrative et Financière

Adresse : 5, place André Malraux, 75001 Paris

RCCI : IQ-EQ Compliance Consulting (contrôle de second niveau indépendant)